



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Circulaire 8490

du 01/03/2022

Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Année académique 2022-2023

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 01/03/2022 au 16/03/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 16/03/2022

Information succincte	Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Année académique 2022-2023
-----------------------	---

Mots-clés	Appel - HE - Personnel enseignant
-----------	-----------------------------------

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Hautes Ecoles

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et un iversités Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
AHMED Chiraz	WBE - DGPE - Direction de la Carrière	02/413 40 99 recrutement.enseignement@cfwb.be
DE WAEL Nicolas	WBE - DGPE - Direction de la Carrière	02/413 23 92 recrutement.enseignement@cfwb.be

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement - Année académique 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexée à la présente la reproduction de l'appel publié au Moniteur belge de ce 1^{er} mars 2022.

Cet appel contient :

- les tableaux des emplois vacants ;
- les instructions pour introduire des candidatures.

La circulaire est disponible :

- sur le site <http://www.enseignement.be/circulaires> ;
- sur le site de Wallonie-Bruxelles Enseignement : <https://www.wbe.be>.

Comment envoyer une candidature ?

Vous devez envoyer votre candidature pour le **16 mars 2022** au plus tard

1. **A Wallonie-Bruxelles Enseignement** en suivant la procédure décrite à l'adresse suivante : <https://www.wbe.be/jepostule>
2. **A/aux l'établissement(s)** pour le(s)quel(s) vous postulez par **courrier recommandé** (date du cachet de la poste faisant foi).

Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous souhaitez plus d'informations ?

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : recrutement.enseignement@cfwb.be ou via le formulaire contact disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière : <https://www.wbe.be/dgpe-faq>

Personnes de contact :

Madame Chiraz AHMED – tél : 02/413 40 99 - recrutement.enseignement@cfwb.be ;

Monsieur Nicolas DE WAEL – tél : 02/413 23 92 - recrutement.enseignement@cfwb.be.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1	Définitions	3
2	Quelles sont les fonctions que vous pouvez exercer ?	4
3	Quels sont les titres requis pour exercer ces fonctions ?	4
3.1	Maître de formation pratique :	4
3.2	Maître-assistant :	4
3.3	Chargé de cours :	4
3.4	Si vous n'avez pas le diplôme requis :	4
4	Qui peut postuler et comment postuler ?	5
5	Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?	6
6	Reconnaissance de l'expérience utile pour la fonction de maître de formation pratique :	7
7	Comment devez-vous envoyer votre candidature ?	8
8	Adresses des établissements	10
9	Suites données à votre candidature	10
10	Informations complémentaires	10
11	Liste des emplois vacants	11

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Appel aux candidatures à des emplois vacants de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Écoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement Année académique 2022-2023

Le présent appel vise les emplois vacants de fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement¹.

1 Définitions

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

- **Emploi vacant** : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 9, § 1 du décret du 25.07.96 précité) ;
- **Changement d'affectation** : l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cf. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité) ;
- **Changement de fonction** : le membre du personnel nommé à titre définitif à la fonction de maître assistant peut être nommé à titre définitif à la fonction de chargé de cours et inversement, sur base volontaire. (cf. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité) ;
- **Mutation** : le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel nommé à titre définitif vers une haute école du même pouvoir organisateur ou vers une haute école d'un autre pouvoir organisateur du même réseau. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique; (cf. article 2, 25° du décret du 24.07.97 précité) ;
- **Extension de charge** : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, et à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 24° du décret du 24.07.97 précité).

¹ Le présent appel est lancé en application de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997 (<http://www.galilex.cfwb.be>) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

2 Quelles sont les fonctions que vous pouvez exercer ?

Les fonctions que peuvent exercer les membres du personnel enseignant sont² :

- Maître de formation pratique (MFP);
- Maître assistant (MA);
- Chargé de cours (CC).

3 Quels sont les titres requis pour exercer ces fonctions³ ?

3.1 Maître de formation pratique :

Pour exercer la fonction de maître de formation pratique, un titre de niveau supérieur du premier degré (bachelier) en regard des cours à conférer dans l'annexe 1 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

3.2 Maître-assistant :

Pour exercer la fonction de maître-assistant, un diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, pharmacien, d'ingénieur, de maître ou de master (licencié) en regard des cours à conférer dans l'annexe 2 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

3.3 Chargé de cours :

Pour exercer une fonction de chargé de cours, un diplôme de docteur en médecine, docteur en médecine vétérinaire, docteur conféré après la soutenance d'une thèse, pharmacien, ingénieur ou agrégé de l'enseignement supérieur en regard des cours à conférer dans l'annexe 2⁴ du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

3.4 Si vous n'avez pas le diplôme requis :

Le candidat qui ne dispose pas du diplôme requis peut introduire :

- Une demande de notoriété professionnelle en relation avec la fonction et le cours à conférer en suivant les instructions qui figurent dans la **circulaire 7723** publiée le 2 septembre 2020, consultable sur la page www.enseignement.be/circulaires.
- Une demande d'équivalence s'il dispose d'un diplôme étranger auprès du service des équivalences⁵.

² Article 5 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

³ Décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

⁴ Article 7 du décret du 8 février 1999 précité.

⁵ <http://www.equivalences.cfwb.be/>

4 Qui peut postuler et comment postuler ?

Toute personne qui le souhaite peut poser sa candidature dans un emploi vacant.

Toutefois, si vous n'êtes pas détenteur du titre requis (diplôme) ou d'un document tenant lieu du titre, vous ne pourrez pas être désigné dans un emploi vacant.

- Si vous êtes nommé à **titre définitif**, vous pouvez demander :
 - soit un changement d'affectation (DCA) et ce uniquement pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ;
 - soit un changement de fonction (DCF) ;
 - soit une mutation (DM) ;
 - soit une extension de charge (DEC).
- Si vous êtes désigné **temporaire** pour une **durée indéterminée** dans l'établissement, vous pouvez solliciter auprès de votre établissement :
 - Une extension de charge (TDIEC)

- Si vous êtes déjà membre du personnel **temporaire** désigné pour une **durée déterminée** :
 - Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée indéterminée (CTDI) si :
 - ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2021-2022 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2021 ;
 - ✓ le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait » ;

Ou

- ✓ vous avez été désigné à durée déterminée pour l'année académique 2020-2021 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2020 ;
 - ✓ la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2021-2022, vous pouvez dès lors prétendre à une désignation à durée indéterminée dans l'emploi vacant que vous occupez,
 - ✓ le rapport sur la manière de servir porte la mention « a satisfait ».
- Vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à **durée déterminée** (CTDD) si :
 - ✓ vous êtes désigné au cours de l'année académique 2021-2022 en application de l'article 25§2 du décret du 24 juillet 1997 précité (une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.) ;

Ou

- ✓ vous avez été désigné en application de l'article 25§1 (en remplacement) du décret du 24 juillet 1997 précité.
- Pour tous les autres cas, vous pouvez solliciter un emploi vacant pour être désigné à durée déterminée.

5 Quelles sont les autres conditions à respecter pour bénéficier d'une désignation ?

L'article 11 du décret du 25 juillet 1996 prévoit :

« Nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation ou de l'engagement à titre temporaire :

1° [...]

2° jouir des droits civils et politiques ;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

4° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;

b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique⁶;

6° être de conduite irréprochable ;

7° satisfaire aux lois sur la milice. »

⁶ Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Madame Catherine Klepper (catherine.klepper@cfwb.be).

6 Reconnaissance de l'expérience utile pour la fonction de maître de formation pratique :

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la **fonction de maître de formation pratique** doivent justifier d'une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans. Pour les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1^{er} février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Une copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française doit être annexée à leur candidature.
- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de « **maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle** » – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent remplir la condition d'expérience utile et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel nommés dans l'Enseignement subventionné doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».
- Pour les candidats à la fonction de **maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique**, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.

Les candidats qui **ne sont pas en possession** d'une décision portant reconnaissance de l'**expérience utile requise** sont invités à introduire, sans attendre, une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile :

- pour l'exercice de la fonction de maître de formation pratique (ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999),
- pour l'exercice de la fonction de « Maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle » – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum,

Les **informations nécessaires et les instructions à suivre** pour introduire une demande de reconnaissance de l'expérience utile font l'objet **d'une circulaire n° 8369** publiée le 1^{er} décembre 2021 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/circulaires>.

7 Comment devez-vous envoyer votre candidature ?

Seules les candidatures respectant les formes et délais seront placées sur la liste des candidats qui réunissent les conditions pour être désignés, pour autant que toutes les autres conditions de recrutement soient remplies.

Vous devez envoyer votre candidature à **Wallonie-Bruxelles Enseignement** en suivant le lien <https://www.wbe.be/jepostule> et auprès de chaque établissement concerné par courrier recommandé pour le **16 mars 2022** au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) :

PARTIE 1

Envoi de la candidature à Wallonie-Bruxelles Enseignement via le lien <https://www.wbe.be/jepostule> :

1. Lisez attentivement l'appel à candidature ;
2. Rendez-vous sur le site : <https://www.wbe.be/jepostule> et connectez-vous avec votre compte « CERBERE » à l'application WBE recrutement enseignement ;
3. Encodez vos données personnelles ;
4. Encodez vos états de services si vous avez déjà presté des services au sein du Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;
5. Numériser au format PDF les documents nécessaires à votre dossier en fonction de votre situation :

- ✓ le/les titre(s) de capacité requis (diplômes, équivalences pour les diplômés étrangers ou une reconnaissance de notoriété) ;

Pour les candidats aux fonctions de maître de formation pratique :

- ✓ une copie de la décision de l'attestation de la reconnaissance de l'expérience utile reconnue ;

Pour les candidats à la fonction de maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle :

- ✓ une copie de la décision de l'attestation de la reconnaissance de l'expérience utile reconnue ;
- ✓ une copie de l'arrêté de nomination ou d'engagement à titre définitif en qualité d'instituteur préscolaire, d'instituteur primaire ou de régent, selon le cas, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Autre attestation suivant votre situation :

- une copie du titre de séjour.

6. Allez dans « Appels en cours », choisissez l'appel « Personnel enseignant HE » et générez votre formulaire de candidature ;
7. Choisissez les emplois ;
8. Transmettez votre candidature pour le **16 mars 2022** au plus tard.

Remarque : un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra produire un extrait de casier judiciaire pour que sa désignation devienne effective et ce, au plus tard le 31 août 2022.

PARTIE 2

Documents à envoyer à chaque Haute École concernée par
courrier recommandé :

1. Une copie du PDF « Acte de candidature » reçu à la suite de la validation du formulaire qui reprend toutes les informations encodées ;
2. Un curriculum vitae ;
3. Une liste des publications scientifiques, s'il échet ;
4. Transmettez votre candidature pour le **16 mars 2022** au plus tard.

8 Adresses des établissements

Hautes Écoles

Dénomination de l'établissement	Adresse	Code postal	Localité
Haute Ecole Bruxelles-Brabant	Chaussée de Waterloo 749	1180	Uccle
Haute Ecole Charlemagne	Rue des Rivageois, 6	4000	Liège
Haute Ecole en Hainaut	Rue Pierre Joseph Duménil, 4	7000	Mons
Haute Ecole Albert Jacquard	Rue Godefroid, 32	5000	Namur
Haute Ecole Robert Schuman	Rue Fontaine aux Mûres, 13B	6800	Libramont

9 Suites données à votre candidature

- Si vous êtes désigné, vous recevrez une notification de votre désignation à partir du mois de juillet ;
- Si vous n'êtes pas désigné, une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de l'établissement, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 24 juin 2022.

10 Informations complémentaires

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)	http://www.he2b.be
Haute Ecole Charlemagne	http://www.hech.be
Haute Ecole en Hainaut (HEH)	http://www.heh.be
Haute Ecole Albert Jacquard	http://www.heaj.be
Haute Ecole Robert Schuman	http://www.hers.be

Vous souhaitez plus d'informations ?

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : recrutement.enseignement@cfwb.be ou via le formulaire contact disponible depuis la page « Foire aux questions » des services de la Carrière : <https://www.wbe.be/dgpe-faq>

Personnes de contact :

Madame Chiraz AHMED – tél : 02/413 40 99 - recrutement.enseignement@cfwb.be ;

Monsieur Nicolas DE WAEL – tél : 02/413 23 92 - recrutement.enseignement@cfwb.be.

11 Liste des emplois vacants

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE EN HAINAUT Rue Pierre Joseph Duménil, 4 à 7000 MONS				
N° Emploi	Fonction	Cours à conférer	Spécificité éventuelle du cours	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale préscolaire		3	10	Tournai
2	Maître de formation pratique	Pratique en service social		7	10	Mons/Tournai
3	Maître de formation pratique	Pratique en service social		5	10	Mons
4	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques : spécificité à préciser	dans une spécificité en rapport avec la musique	10	10	Tournai
5	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		8	10	Mons
6	Maître assistant	Communication		4	10	Mons
7	Maître assistant	Droit		6	10	Mons/Tournai
8	Maître assistant	Education physique		10	10	Tournai
9	Maître assistant	Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications		6	10	Mons
10	Maître assistant	Géographie		1	10	Tournai
11	Maître assistant	Histoire		6	10	Tournai
12	Maître assistant	Histoire de l'art		3	10	Mons/Tournai
13	Maître assistant	Langue étrangère : anglais		5	10	Tournai
14	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais		10	10	Tournai
15	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais		5	10	Tournai

16	Maître assistant	Philosophie		4	10	Mons
17	Maître assistant	Psychologie		5	10	Mons
18	Maître assistant	Sciences mathématiques		5	10	Mons/Tournai
19	Maître assistant	Sciences sociales		10	10	Mons/Tournai
20	Maître assistant	Sciences sociales		3	10	Mons/Tournai
21	Maître assistant	Sciences sociales		5	10	Mons/Tournai

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE Rue des Rivageois, 6 à 4000 LIEGE				
N° Emploi	Fonction	Cours à conférer	Spécificité éventuelle du cours	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Maître assistant	Agronomie		5	10	Huy - Gembloux
2	Maître assistant	Biologie		5	10	Liège - Huy
3	Maître assistant	Chimie		5	10	Liège
4	Maître assistant	Construction		4	10	Liège
5	Maître assistant	Droit		5	10	Liège
6	Maître assistant	Education physique		5	10	Liège
7	Maître assistant	Education physique		10	10	Liège
8	Maître assistant	Education physique		5	10	Liège
9	Maître assistant	Education physique		5	10	Liège
10	Maître assistant	Géographie		5	10	Liège
11	Maître assistant	Géographie		5	10	Liège
12	Maître assistant	Langues étrangères : néerlandais-anglais		10	10	Liège
13	Maître assistant	Langue(s) étrangère(s) : spécifier la (les) langue(s) étrangère(s)	anglais - allemand	10	10	Liège - Verviers
14	Maître assistant	Langue française		5	10	Liège
15	Maître assistant	Langue française		5	10	Verviers
16	Maître assistant	Musique et éducation musicale		5	10	Liège - Verviers
17	Maître assistant	Musique et éducation musicale		5	10	Liège - Verviers
18	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		5	10	Liège - Huy

19	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		5	10	Liège
20	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		5	10	Liège
21	Maître assistant	Psychologie		3	10	Liège
22	Maître assistant	Tourisme		3	10	Verviers
23	Maître assistant	Sciences biomédicales		3	10	Liège

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE ROBERT SCHUMAN Rue Fontaine aux Mûres, 13B à 6800 LIBRAMONT				
N° Emploi	Fonction	Cours à conférer	Spécificité éventuelle du cours	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section à préciser	Education physique	2	10	Virton, Arlon, Libramont
2	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section à préciser	Français	2	10	Virton, Arlon, Libramont
3	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		2	10	Virton, Arlon, Libramont
4	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers		10	10	Libramont, Arlon, Virton
5	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers		4	10	Libramont, Arlon, Virton
6	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers		6	10	Libramont, Arlon, Virton
7	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers		6	10	Libramont, Arlon, Virton
8	Maître de formation pratique	Pratique en logopédie		10	10	Libramont, Arlon, Virton
9	Maître de formation pratique	Pratique en logopédie		5	10	Libramont, Arlon, Virton
10	Maître de formation pratique	Pratique en logopédie		5	10	Libramont, Arlon, Virton
11	Maître de formation pratique	Pratique en service social		1	10	Arlon, Virton, Libramont
12	Maître de formation pratique	Pratique en service social		5	10	Arlon, Virton, Libramont
13	Maître de formation pratique	Pratique en service social		3	10	Arlon, Virton, Libramont
14	Maître assistant	Chimie		6	10	Virton, Arlon, Libramont
15	Maître assistant	Communication		5	10	Libramont, Virton, Arlon
16	Maître assistant	Construction		3	10	Arlon, Virton, Libramont
17	Maître assistant	Construction		4	10	Arlon, Virton, Libramont

18	Maître assistant	Education physique		10	10	Virton, Arlon, Libramont
19	Maître assistant	Education physique		9	10	Virton, Arlon, Libramont
20	Maître assistant	Kinésithérapie		5	10	Libramont, Arlon, Virton
21	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais		1	10	Virton, Libramont, Arlon
22	Maître assistant	Langue étrangère : anglais		4	10	Arlon, Virton, Libramont
23	Maître assistant	Langue française		1	10	Virton, Arlon, Libramont
24	Maître assistant	Langue française		3	10	Virton, Arlon, Libramont
25	Maître assistant	Physique		5	10	Libramont, Virton, Arlon
26	Maître assistant	Psychologie		4	10	Virton, Arlon, Libramont
27	Maître assistant	Psychologie		7	10	Virton, Arlon, Libramont
28	Maître assistant	Sciences biomédicales		2	10	Libramont, Virton, Arlon
29	Maître assistant	Sciences mathématiques		6	10	Libramont, Virton, Arlon
30	Maître assistant	Sciences mathématiques		2	10	Virton, Arlon, Libramont
31	Maître assistant	Sciences mathématiques		5	10	Arlon, Virton, Libramont
32	Maître assistant	Soins infirmiers		10	10	Libramont, Virton, Arlon

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE ALBERT JACQUARD Rue Godefroid, 32 à 5000 NAMUR				
N° Emploi	Fonction	Cours à conférer	Spécificité éventuelle du cours	Charge	Diviseur	Lieu(x)
1	Maître assistant	Art, culture et techniques artistiques		10	10	Tamines/Namur/Andenne
2	Maître assistant	Art, culture et techniques artistiques		4	10	Tamines/Namur/Andenne
3	Maître assistant	Art, culture et techniques artistiques		1	10	Tamines/Namur/Andenne
4	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section à préciser	section AESI orientation en arts plastiques	2	10	Namur
5	Maître assistant	Autre cours à conférer : autre cours à préciser	phénoménologie de la perception	2	10	Namur/Andenne
6	Maître assistant	Autre cours à conférer : transmédia		10	10	Namur
7	Maître assistant	Autre cours à conférer : transmédia		3	10	Tamines/Namur/Andenne
8	Maître assistant	Autre cours à conférer : transmédia		10	10	Namur
9	Maître assistant	Autre cours à conférer : transmédia		5	10	Namur
10	Maître assistant	Communication		3	10	Tamines/Namur
11	Maître assistant	Communication		2	10	Tamines/Namur
12	Maître assistant	Communication		2	10	Tamines/Namur
13	Maître assistant	Communication		7	10	Tamines/Namur
14	Maître assistant	Construction		2	10	Liège
15	Maître assistant	Droit		3	10	Tamines/Namur/Liège
16	Maître assistant	Droit		3	10	Tamines/Namur/Liège
17	Maître assistant	Droit		3	10	Tamines/Namur/Liège

18	Maître assistant	Droit		2	10	Tamines/Namur/Andenne/Liège
19	Maître assistant	Droit		3	10	Tamines/Namur/Liège
20	Maître assistant	Education physique		2	10	Namur
21	Maître de formation pratique	Expertise particulière : à préciser	en 3D temps réel	2	10	Namur
22	Maître assistant	Histoire de l'art		4	10	Tamines/Namur/Andenne
23	Maître assistant	Informatique de gestion		2	10	Tamines/Namur/Liège
24	Maître assistant	Informatique de gestion		2	10	Tamines/Namur/Liège
25	Maître assistant	Informatique de gestion		5	10	Namur/Andenne
26	Maître assistant	Langue étrangère : anglais		4	10	Tamines/Namur/Andenne
27	Maître assistant	Langue étrangère : anglais		1	10	Tamines/Namur/Andenne
28	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais		8	10	Tamines/Namur
29	Maître assistant	Langues étrangères : néerlandais-anglais		2	10	Namur/Andenne
30	Maître assistant	Langues étrangères : néerlandais-anglais		5	10	Tamines/Namur/Andenne
31	Maître assistant	Langue française		10	10	Tamines/Namur/Liège
32	Maître assistant	Musique et éducation musicale		1	10	Namur
33	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		10	10	Namur
34	Maître assistant	Philosophie		5	10	Tamines/Namur/Andenne
35	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques		5	10	Namur
36	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques		1	10	Namur
37	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques		4	10	Namur/Andenne
38	Maître assistant	Sciences économiques		8	10	Tamines/Namur

39	Maître assistant	Sciences mathématiques		1	10	Namur/Andenne
40	Maître assistant	Sciences mathématiques		9	10	Namur/Andenne
41	Maître assistant	Techniques graphiques et infographiques		2	10	Namur/Andenne
42	Maître assistant	Techniques graphiques et infographiques		5	10	Tamines/Namur
43	Maître assistant	Techniques graphiques et infographiques		2	10	Namur
44	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		6	10	Tamines/Namur
45	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		2	10	Namur
46	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		2	10	Namur
47	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		6	10	Namur
48	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		3	10	Namur/Andenne
49	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		3	10	Namur/Andenne
50	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques		4	10	Namur/Andenne

Dénomination de l'établissement		HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT - HE2B Chaussée de Waterloo, 749 à 1180 UCCLE					
N° Emploi	Fonction	Cours à conférer	Spécificité éventuelle du cours	Charge	Diviseur	Lieu(x)	Remarque
1	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale primaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
2	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire	Français	1	10	Bruxelles - Nivelles	
3	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire	Français	1	10	Bruxelles - Nivelles	
4	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		1	10	Bruxelles - Nivelles	
5	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		2	10	Bruxelles - Nivelles	
6	Maître de formation pratique	Pratique en bureautique		2	10	Bruxelles - Nivelles	
7	Maître assistant	Biologie		4	10	Bruxelles - Nivelles	
8	Maître assistant	Communication		1	10	Bruxelles - Nivelles	
9	Maître assistant	Droit		8	10	Bruxelles - Nivelles	
10	Maître assistant	Droit		1	10	Bruxelles - Nivelles	
11	Maître assistant	Kinésithérapie		7	10	Bruxelles - Nivelles	
12	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
13	Maître assistant	Psychologie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
14	Maître assistant	Sciences biomédicales		5	10	Bruxelles - Nivelles	
15	Maître assistant	Sciences biomédicales		10	10	Bruxelles - Nivelles	

16	Maître assistant	Sciences politiques		3	10	Bruxelles - Nivelles	
17	Maître assistant	Sciences technologiques		2	10	Bruxelles - Nivelles	
18	Maître assistant	Service social		4	10	Bruxelles - Nivelles	
19	Maître assistant	Sociologie		4	10	Bruxelles - Nivelles	
20	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		10	10	Bruxelles - Nivelles	
21	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		3	10	Bruxelles - Nivelles	
22	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Droit		7	10	Bruxelles - Nivelles	Bachelier en droit (professionnalisant)
23	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Droit		3	10	Bruxelles - Nivelles	Bachelier en droit (professionnalisant)
24	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Droit		3	10	Bruxelles - Nivelles	Bachelier en droit (professionnalisant)
25	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Ludothéconomie		1	10	Bruxelles - Nivelles	Bachelier + spécial. en sciences et techniques du jeu
26	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Ludothéconomie		3	10	Bruxelles - Nivelles	Bachelier + spécial. en sciences et techniques du jeu
27	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale préscolaire		2	10	Bruxelles - Nivelles	
28	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale préscolaire		2	10	Bruxelles - Nivelles	
29	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale préscolaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
30	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale primaire		2	10	Bruxelles - Nivelles	
31	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale primaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	

32	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
33	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
34	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
35	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		2	10	Bruxelles - Nivelles	
36	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		1	10	Bruxelles - Nivelles	
37	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire		2	10	Bruxelles - Nivelles	
38	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire	Education physique	1	10	Bruxelles - Nivelles	
39	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : section normale secondaire	Education physique	1	10	Bruxelles - Nivelles	
40	Maître de formation pratique	Economie domestique		2	10	Bruxelles - Nivelles	
41	Maître de formation pratique	Economie domestique		1	10	Bruxelles - Nivelles	
42	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		1	10	Bruxelles - Nivelles	
43	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		1	10	Bruxelles - Nivelles	
44	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		1	10	Bruxelles - Nivelles	
45	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif		1	10	Bruxelles - Nivelles	

46	Maître de formation pratique	Pratique en Service social		3	10	Bruxelles - Nivelles	
47	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en bibliothéconomie		1	10	Bruxelles - Nivelles	
48	Maître assistant	Sciences sociales		5	10	Bruxelles - Nivelles	
49	Maître assistant	Chimie		1	10	Bruxelles - Nivelles	
50	Maître assistant	Droit		5	10	Bruxelles - Nivelles	
51	Maître assistant	Education physique		3	10	Bruxelles - Nivelles	
52	Maître assistant	Education physique		5	10	Bruxelles - Nivelles	
53	Maître assistant	Ergothérapie		4	10	Bruxelles - Nivelles	
54	Maître assistant	Histoire		7	10	Bruxelles - Nivelles	
55	Maître assistant	Langues étrangères : néerlandais-anglais		5	10	Bruxelles - Nivelles	
56	Maître assistant	Langue française		6	10	Bruxelles - Nivelles	
57	Maître assistant	Musique et éducation musicale		5	10	Bruxelles - Nivelles	
58	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		3	10	Bruxelles - Nivelles	
59	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie		5	10	Bruxelles - Nivelles	
60	Maître assistant	Philosophie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
61	Maître assistant	Psychologie		1	10	Bruxelles - Nivelles	
62	Maître assistant	Psychologie		4	10	Bruxelles - Nivelles	
63	Maître assistant	Psychologie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
64	Maître assistant	Psychologie		9	10	Bruxelles - Nivelles	
65	Maître assistant	Psychologie		10	10	Bruxelles - Nivelles	
66	Maître assistant	Psychologie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
67	Maître assistant	Psychologie		1	10	Bruxelles - Nivelles	

68	Maître assistant	Psychologie		3	10	Bruxelles - Nivelles	
69	Maître assistant	Psychologie		7	10	Bruxelles - Nivelles	
70	Maître assistant	Sciences biomédicales		1	10	Bruxelles - Nivelles	
71	Maître assistant	Sciences mathématiques		6	10	Bruxelles - Nivelles	
72	Maître assistant	Sciences mathématiques		3	10	Bruxelles - Nivelles	
73	Maître assistant	Sciences politiques		1	10	Bruxelles - Nivelles	
74	Maître assistant	Sciences sociales		5	10	Bruxelles - Nivelles	
75	Maître assistant	Sciences sociales		2	10	Bruxelles - Nivelles	
76	Maître assistant	Sciences sociales		1	10	Bruxelles - Nivelles	
77	Maître assistant	Sciences sociales		3	10	Bruxelles - Nivelles	
78	Maître assistant	Sciences sociales		3	10	Bruxelles - Nivelles	
79	Maître assistant	Sciences technologiques		1	10	Bruxelles - Nivelles	
80	Maître assistant	Sciences technologiques		2	10	Bruxelles - Nivelles	
81	Maître assistant	Sciences technologiques		2	10	Bruxelles - Nivelles	
82	Maître assistant	Service social		2	10	Bruxelles - Nivelles	
83	Maître assistant	Sociologie		2	10	Bruxelles - Nivelles	
84	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		9	10	Bruxelles - Nivelles	
85	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		10	10	Bruxelles - Nivelles	
86	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		4	10	Bruxelles - Nivelles	
87	Maître assistant	Techniques de développements en informatique		7	10	Bruxelles - Nivelles	